



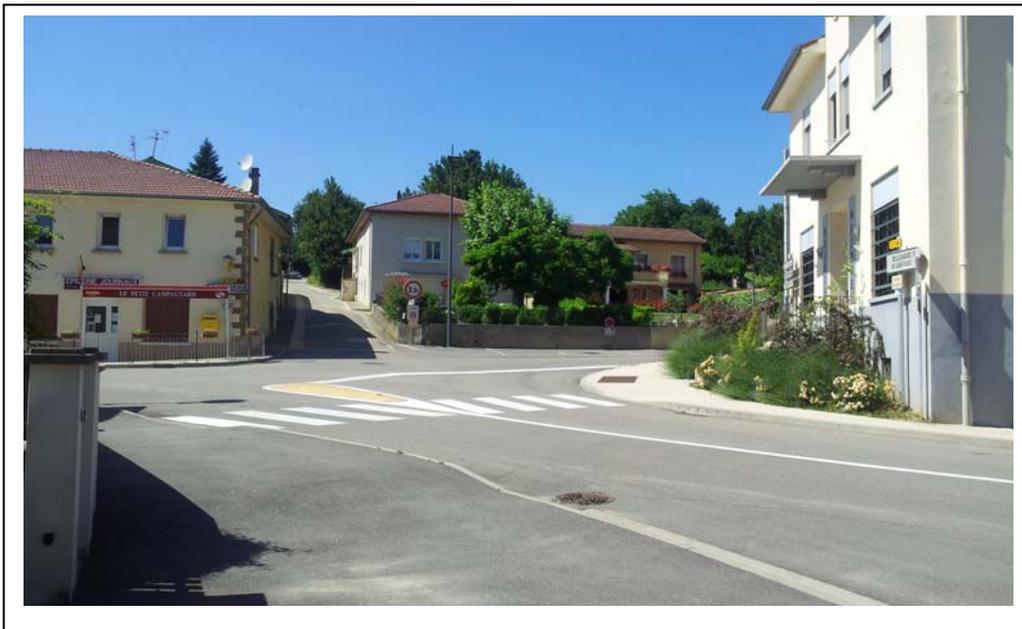
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE – 38

Commune de LA CHAPELLE DE SURIEU

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°4.3



Elimination des Déchets

(annexes)



Michal & Truche – Architectes Urbanistes

ORDURES MENAGERES

COLLECTIVITE : LA CHAPELLE DE SURIEU

ADHERENTE : Communauté de Communes Pays du Roussillonnais (C.C.P.R)

1 - ETAT ACTUEL

1.1 **FREQUENCE DES COLLECTES:** Entreprise SITA en délégation

- une fois par semaine pour les 2 poubelles (OM et tri)
- tonnage annuel : 709Kg/habitant (2014) dont 218 Kg pour les OM et 50Kg pour le tri.

1.2 - **LIEU DE DECHARGE ET DE TRAITEMENT:**

- Entreprise TREDI / SALAISE S SANNE

1.3 - **NATURE DE LA DECHARGE ET SUPERFICIE:**

- néant

1.4 - **MODE DE TRAITEMENT ET DATE DE MISE EN SERVICE:**

Décharge contrôlée

Broyage

Incinération avec valorisation énergétique

1.5 – **DECHETTERIES ET COLLECTES SPECIFIQUES :**

- 6 déchetteries sont à disposition : Anjou, Péage de Roussillon, Salaise, St Clair, Ville/Anjou – (augmentation de 12% du tonnage entre 2013 et 2014)
- Points d'apports volontaires sur la commune : verre (permanent pour 28kg/hab/an) et tissus (temporaires)
- Compostage : 2.700 foyers dotés d'un composteur (ensemble CCPR en 2013). Aide financière de la CCPR à l'acquisition.

1.6 - ORGANISATION DU SERVICE:

CADRE DU SERVICE	COLLECTE	TRANSPORT	DECHARGE
COMMUNAL			
SYNDICAL			
PRIVE	X	X	X

Nom de la Société : SITA

1.7 - CONCLUSIONS SUR LE SERVICE EXISTANT:

- satisfaisant en quantité et en qualité. Augmentation annuelle constatée de 0.3% pour les ordures ménagères mais réduction de 10% pour le tri (2013-2014)
- Valorisation de 100% des déchets collectés
- Constat d'une dégradation du tri sur les dernières années (12.5% de refus sur la globalité du territoire de la CCPR)

2 - ETAT FUTUR

2.1 - CONCLUSIONS SUIVANT HYPOTHESES DU PLU:

- l'entreprise de collecte et le lieu de traitement peuvent accueillir une augmentation des quantités.
- Enjeu majeur : gestion des déchetteries pour adaptation aux professionnels les utilisant de plus en plus et campagnes de sensibilisation à la qualité du tri sélectif du fait des coûts induits.

2.2 - SERVICES A CREER:

- néant